

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS

PERISCOLAIRE

De Terrenoire Saint Etienne

Le présent projet pédagogique s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Saint-Étienne. Il contribue à la cohérence des temps éducatifs de l'enfant, en lien avec l'école, la famille et les acteurs éducatifs du territoire. L'accueil périscolaire est reconnu comme un temps éducatif complémentaire, favorisant le bien-être, l'épanouissement et la réussite éducative des enfants.

PREAMBULE : INTENTIONS EDUCATIVES

Le quartier de Terrenoire est un quartier stéphanois à dominante familiale. Il se caractérise par une diversité sociale et culturelle et par la présence d'équipements scolaires et socio-éducatifs de proximité. L'accueil périscolaire répond aux besoins des familles du territoire et participe aux orientations éducatives portées par la Ville de Saint-Étienne dans son PEDT.

Le périscolaire de Terrenoire est géré par l'association départementale des FRANCAS de la Loire.

En tant que Fédération d'Education Populaire, nous participons au projet : « la place de l'Enfant, construisons-la ensemble ». Complémentaire de l'école et de la famille, le temps libre est devenu un espace essentiel au développement de l'enfant.

Nos intentions éducatives sont :

- Agir sur la qualité de l'action éducative dans le temps libre des enfants.
 - Aider les enfants à grandir dans notre société par l'apprentissage du respect, de la tolérance, l'ouverture aux autres.
 - Développer les valeurs de citoyenneté et de laïcité.
 - Sensibiliser à l'écocitoyenneté.
 - Favoriser l'éveil l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes
 - Permettre de grandir dans un environnement sécurisé et épanouissant : passer une journée de vacances scolaires respectant le rythme individuel au sein du groupe par la mise en place du « temps globalisé »
 - Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société : dans un contexte de mixité sociale, apprendre
 - Respecter les valeurs du « vivre-ensemble », être acteur de ses loisirs, faire des choix
- Favoriser l'autonomie.

Les Francas de la Loire, mouvement d'éducation populaire, partagent avec le PEDT de Saint-Étienne des valeurs communes: égalité d'accès, laïcité, inclusion, citoyenneté et co-éducation. Le projet vise à reconnaître l'enfant comme acteur de ses temps de vie et à favoriser son autonomie et son pouvoir d'agir.

I - OBJECTIFS

1) Un centre de loisirs, une unité 3 – 11 ans au sein de l'Ecole.

- assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant,
- respecter les rythmes biologiques et scolaires,
- proposer un cadre sécurisant et bienveillant,
- favoriser le vivre-ensemble, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté
- Proposer un accueil qui favorise la relation enfants-enfants, enfants-adultes, adultes-adultes.

- Mettre en place un projet d'animation adapté aux besoins et aux attentes des enfants.
- Favoriser le lien avec l'école.

- En prenant en compte les spécificités de ce temps d'accueil qui se situe entre deux autres temps éducatifs : le temps scolaire et le temps familial.
- En permettant une adaptation de l'accueil au plus près des besoins de la situation de chaque enfant en étant attentif aux enfants en situation de handicap.
- En accueillant les parents, leur transmettre de l'information et leur faire partager les valeurs éducatives du projet.
- En échangeant avec l'ensemble des acteurs qui côtoient les enfants au quotidien au sein de l'établissement dans l'objectif d'une cohérence éducative : situations individuelles, partage des locaux, participation à des temps forts de l'école. Participation au programme « notre école faisons la ensemble »
- En s'impliquant dans la démarche « centre A'ERE » - éducation, environnement : agir au centre de loisirs éducatif, portée par la fédération nationale des FRANCAS.

2) Aider les enfants à être les adultes de demain.

- Contribuer au développement social, moteur et affectif des enfants.
 - Leur permettre d'être libre, autonome et responsable.
 - Sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie, des autres, de lui-même.
 - Proposer des activités respectueuses de l'environnement.
- En aménageant des espaces qui permettent aux enfants de se rencontrer, de faire leur propre choix et qui correspondent aux besoins du moment et du quotidien.
 - En permettant aux enfants de se déplacer d'un lieu à un autre selon des règles établies en amont et partagées.
 - En mettant en place des temps de concertation avec les enfants et des temps de régulation : renforcement des compétences psycho sociales des enfants, ateliers philo...
 - En élaborant une charte du vivre ensemble pour donner des repères aux enfants.
 - En proposant des ateliers permettant la préservation des ressources naturelles (gaspillage, choix des matériaux, jardinage au naturel, tri des déchets, etc.)

3) Les loisirs des enfants.

- Favoriser l'éveil des enfants et le développement de compétences.
- Conduire des temps d'animation adaptés à la demande des enfants et à l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour « faire » ou ne « rien faire ».
- Prendre en compte la spécificité des enfants maternelles.

- En proposant des activités variées ne demandant pas trop de concentration (bricolage, jeux, lecture, activités d'expression, grands jeux..) sans les imposer.
- En permettant l'articulation des activités dirigées et activités libres (temps globalisé).
- En organisant le temps, les espaces, les déplacements, les propositions, en fonction des différentes tranches d'âges.
- En assurant la sécurité affective et physique des enfants.

Critères d'évaluation :

- Dans quelles circonstances le périscolaire est-il associé à la vie de l'école et aux évènements de l'Association des Parents d'Elèves ?
- Quels types de relations établies avec les différents personnels de l'école du fait des espaces partagés ?
- Quelle disponibilité de l'animateur lors de l'accueil des familles ?
- Le comportement des enfants est-il en écho avec les règles de vie mise en place ?
- Quel est le nombre d'incidents comportementaux et corporels ?
- Quelle est l'ambiance au sein du groupe ?
- Les enfants utilisent-ils tout l'espace dont ils bénéficient ?
- Ont-ils des repères au niveau spatial ?
- Participant-ils aux différentes animations mises en place ?
- Les jeux proposés sont-ils suffisants et adaptés ?
- Quelles activités liées à l'environnement ont été mises en place ?

II – LE FONCTIONNEMENT

La Ville de Saint Etienne met à disposition une salle située dans les locaux des écoles de TERRENOIRE. Une charte d'utilisation des locaux est élaborée chaque année.

III – LES HORAIRES

Les enfants sont accueillis les jours d'école :

Lundi – mardi - jeudi – vendredi matin de 7h30 à 8h30.

Lundi – mardi – jeudi – vendredi soir de 16h30 à 19h00.

Ces temps périscolaires ont comme particularité de s'intégrer dans l'emploi du temps journalier de l'enfant, lequel va se trouver (ou a été) sollicité par une mobilisation sur les apprentissages scolaires. C'est pourquoi les différents temps d'accueil dans la journée sont à envisager de manière indépendante et spécifique.

- Accueil du matin :

Il se caractérise par des arrivées échelonnées. Il s'agit d'un temps où l'enfant est accueilli en douceur et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités. L'enfant se réveille à son rythme. Du matériel simple est à sa disposition pour permettre à l'enfant de jouer selon son désir.

- Accueil du soir :

Nous favorisons la détente et le plaisir. Adapter les activités au rythme de la semaine. Proposer des activités courtes et/ou pouvant être interrompues par des départs échelonnés.

IV - LES MOYENS

1. Humains

L'animation de l'Accueil de Loisirs est assurée par :

- Un(e) Directeur (ice) disponible tous les matins de 7h15 à 8h45 et tous les soirs de 16h00 à 19h15.
- Un ou deux animateurs par site de 16h15 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'équipe :

- Assure l'accueil des enfants avant et après l'école.
- Veille à la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- A une attitude bienveillante en étant à l'écoute, disponible, et en portant une attention générale à l'enfant, aux enfants.
- Veille au respect des lieux et des règles de vie.

Hors des temps périscolaire :

Temps de préparation, de concertations, de bilan et de formation. Une réunion de coordination a lieu une fois par mois avec l'équipe de l'accueil périscolaire .

Participation à des temps « d'actualités des centres de loisirs », d'informations et d'échanges proposées par les Francas.

Le(a) Directeur(trice) gère l'équipe et la partie administrative (gestion des présences au quotidien, facturation, liens avec la Mairie, la Caf, la DDCS...) encadrée par l'association les Francas de la Loire, son employeur. Elle est à l'interface entre l'école, la famille, et les enfants.

2. Locaux

Nous utilisons les salles dédiées plus spécifiquement au périscolaire.

Nous avons également à notre disposition les cours de récréation, le préau couvert et la salle de motricité.

3. Financier

Une convention est signée entre la Ville de Saint Etienne (partenaire financier) et l'association Les Francas de la Loire. Celle-ci finance l'ensemble du personnel du périscolaire.

V - EVALUATION

C'est la mise en œuvre de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé. Elle a lieu tout au long du projet (avant, pendant, après). La Directrice en est la garante auprès de l'équipe et de l'association les Francas. Des rencontres ont lieu dans l'année avec la Fédération gestionnaire.

VI - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Dossier annuel

Dès le premier jour, les parents doivent fournir et remplir les documents suivants :

- Une fiche d'inscription et de renseignements.
- Une fiche sanitaire.
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile couvrant les activités périscolaires).
- Un justificatif du quotient familial CAF.
- Une adhésion à l'association gestionnaire
- Prendre connaissance du règlement intérieur et du projet éducatif de l'association
- Les inscriptions se font via le PORTAIL FAMILLES mis en place.

2. Inscriptions

Nous avons mis en place un PORTAIL FAMILLES. Elles s'inscrivent jusqu'à la veille sur le portail. Passé ce délai, l'inscription se fait par SMS auprès de la Direction.

Capacité d'accueil

Conformément au taux préconisé par la ville, l'encadrement par groupe est de :

- 1 animateur pour 10 enfants pour les – de 6 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants pour les + de 6 ans.

VII - TARIFICATION

La tarification est fixée par la ville de Saint Etienne en fonction du quotient familial et de la durée de présence.

QUOTIENT	MATIN	forfait 1h soir	forfait 1h30 soir	forfait 2h00 soir	forfait 2h30 soir
< 265	0.51€	0,31€	0,51€	0,71€	0,76€
De 266 à 411	0.81€	0,51€	0.81€	1,02€	1,22€
De 412 à 653	1.02€	0.71€	1,02€	1,27€	1,53€
De 654 à 800	1.53€	1.07€	1.53€	2,04€	2,29€
De 801 à 1100	2.04€	1.27€	2,04€	2.55€	3,06€
De 1101 à 1599	2.55€	1.63€	2.55€	3,06€	3.82€
Au-delà de 1600 et non résidents	3.06€	1.83€	3,06€	3.82€	4,59€

VIII - SECURITE

Vie au Centre

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

Pour assurer la sécurité de tous :

- Il est interdit de fumer dans les locaux, prévu à l'article L.335-28 du Code de la sécurité publique.
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites.
- Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. En cas de perte, de vol, ou de dégradations, le Centre ne peut être tenu responsable.
- Toute défectuosité des matériels et équipements mis à la disposition des enfants et des jeunes devront être signalés à la directrice de l'accueil périscolaire.

IX - MALADIE – ACCIDENTS – URGENCES

Si un enfant est malade, les parents seront immédiatement prévenus par téléphone. Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sauf cas particulier de traitement. Pour pouvoir donner un traitement il faut :

- L'ordonnance du médecin.
- Une autorisation des parents.
- Les médicaments dans son emballage d'origine.

X - PERSONNES HABILITEES A RECUPERER L'ENFANT OU LE JEUNE

Le matin l'enfant est accompagné jusque dans la salle d'accueil pour que l'adulte qui l'accompagne puisse signer la feuille de présence. Le soir il est récupéré par le ou les parents ou par une personne mandatée par écrit et munie d'une pièce d'identité. Les enfants peuvent partir seuls du périscolaire après autorisation des parents.

XI - RESPONSABILITES DE L'ENFANT

Tout manque de respect envers le personnel ainsi que tout comportement incorrect des enfants sera après avertissement sanctionné. L'équipe de l'Accueil de loisirs étudiera la situation et en référera à la famille si cela s'avère nécessaire ainsi qu'à son employeur.